

**Commission Formation et Vie Universitaire****Jeudi 11 février 2021****Commission Plénière****1. Informations générales****❖ Présentation d'un bilan intermédiaire du Parcours de Réussite Modulaire en Licence (PaRM)**

Marie-Caroline LEFORT, cheffe de projet rappelle les principes de ce projet lancé en janvier 2019 et son financement dans le cadre d'un Nouvel appel à cursus (NCU) à hauteur de 800 000 euros sur 10 ans.

Elle indique notamment qu'il est à l'origine conçu pour les licences générales mais qu'il peut se destiner aussi à des étudiants en dehors de ce cursus dans la mesure du possible.

Construire une université plus inclusive pour les étudiants en situation particulière, permettre d'accroître les possibilités de parcours des étudiants, soutenir les acteurs de l'accompagnement et valoriser les contenus des enseignements sont les piliers de PaRM.

Elle rappelle les 7 grandes actions du projet menées par l'équipe opérationnelle : la mise en place de cursus, des nouveaux outils pédagogiques et numériques, du dispositif accompagnement étudiant et des équipes pédagogiques, le pilotage, la mesure de l'impact et de la qualité, et de la communication

Elle présente ensuite les perspectives du projet : la formation à distance et le rapprochement avec les composantes par davantage de communication.

**❖ Présentation par Christelle Pragnon, directrice du service de formation continue****○ Présentation faite aux adultes en reprise d'étude lors des réunions d'information**

Christelle Pragnon présente les actions de son service et ses bilans pour 2019-2020.

1500-2000 adultes engagés dans la vie active s'inscrivent tous les ans à l'université de Tours. Ce chiffre est stable d'année en année. Christelle Pragnon rappelle les 6 étapes pour élaborer son projet de reprise d'études : réfléchir à son projet professionnel, la recevabilité du profil, la compatibilité avec son activité professionnelle/personnelle, l'enregistrement de sa candidature, le choix de régime d'inscription à l'université et le financement de sa formation.

**○ Bilan 2019-2020 de la VAE**

En 2019, 29 livrets de recevabilité déposés à l'université dont 25 sur les deux IUT contre 41 en 2019 et 46 en 2021. 6 ont reçu un avis négatif.

58 candidats sont passés devant le jury durant l'année civile 2019, 32 en validation totale, 22 en validation partielle et 4 refus.

**○ Bilan 2019-2020 de la commission d'aide à l'inscription en formation continue**

Les stagiaires de formation continue inscrits dans des formations en insertion qui ont des difficultés financières peuvent monter un dossier de demande d'aide à l'inscription. Une commission composée du vice-président à la CFVU, d'une assistante sociale du SSU, d'un représentant de l'agence comptable et d'un représentant du service de formation continue se réunit 2 à 4 fois par an pour étudier ces dossiers.

En 2019, 31 dossiers ont été étudiés. Les exonérations décidées sont de l'ordre de 20 à 60 % en fonction des cas.

**❖ Désignation des membres de la commission permanente (commission préparatoire à la CFVU)**

Suite à un appel à candidatures lors de la précédente CFVU, Florent Malrieu propose la liste des candidats suivants au vote par Shynx dans un temps imparti.

*Enseignants collège B* : Sandrine Dallet-Choisy, Jackie Vergote, Racha Zebib

*Biatss* : Christèle Hervé

*Etudiants* : Théa Boisseau, Katerine Moreno Suarez, Quentin Raveau

**Avis favorable moins 1 abstention et 1 contre.**



❖ **Réflexions et échanges sur le premier semestre de la rentrée universitaire 2020-2021**

Florent Malrieu propose une réflexion des membres de la commission avant la prochaine CFVU du 18 mars 2021 sur le possible aménagement de la rentrée 2021.

Il interroge les membres sur les types d'aménagements possibles lors de la rentrée 2021-2022. Il propose, par exemple, de mettre en place des cours de remise à niveau avant la rentrée en décalant la rentrée universitaire de 15 jours par exemple ou bien en parallèle des cours du 1<sup>er</sup> semestre afin de compenser les lacunes et le décrochage de certains étudiants du fait de la crise sanitaire et les cours en distanciel.

De plus, Le nouveau baccalauréat avec sa multiplicité de parcours, peut aussi justifier ce type de remise à niveau.

Il est souligné que certaines filières ont des emplois du temps très contraints qui laissent peu de latitude pour un tel projet.

Une estimation financière de ces mesures est à l'étude.

## 2. Pédagogie

---

❖ **Calendrier universitaire des dates d'inscriptions administratives 2021/2022**

Un calendrier des dates limites d'inscriptions administratives pour la rentrée universitaire 2021/2022 pour les étudiants Parcoursup et hors Parcoursup est présenté.

Du fait de la modification du calendrier de la plateforme Etudes en France, les délais des dates limite d'inscription des étudiants internationaux hors Parcoursup ont été réduits afin de faciliter leur intégration dans leur formation et surtout ne pas les pénaliser dans leur apprentissage en intégrant la formation tardivement. Il est noté cependant la difficulté récurrente de ces étudiants pour obtenir des visas dans les délais de la part du consulat.

Florent Malrieu soumet cette proposition au vote.

**Avis favorable à l'unanimité moins 1 abstention.**

❖ **Point sur la prolongation de l'année universitaire du second semestre au regard de la crise sanitaire (bornage)**

En raison de crise sanitaire, plusieurs composantes ont demandé une dérogation sur le bornage de l'année universitaire 2020-2021.

L'article 3 de l'ordonnance du 24 décembre 2020 permettant une adaptation des modalités de délivrance d'un diplôme, Florent Malrieu propose un décalage de la fin de l'année universitaire, initialement fixée au 31 août 2021, au 31 décembre 2021.

Cela permettra aux étudiants, notamment, dans les formations ayant prévu un stage long dans leurs maquettes, de pouvoir le décaler.

Les jurys se tiendront néanmoins aux dates habituelles et au fil de l'eau pour les étudiants concernés afin de ne pas bloquer les résultats du reste de la cohorte.

Florent Malrieu soumet cette proposition au vote.

**Avis favorable à l'unanimité.**

❖ **Mobilité d'échange sortante : adaptation de la formation au regard de la crise sanitaire**

Plusieurs propositions d'aménagement des cursus ayant une mobilité à l'international sont proposées à la CFVU au regard de la situation sanitaire actuelle et de l'interdiction de sorties du territoire hors Europe notamment pour les stages : rédaction d'un mémoire, stage en France dans une entreprise étrangère, levée de l'obligation pour les étudiants de l'EPU notamment.

Florent Malrieu soumet cette proposition au vote.

**Avis favorable à l'unanimité.**



## ❖ Conventions

### ❖ **Centre d'études supérieures de la renaissance (CESR)**

*Entente spécifique de double diplôme dans le cadre de la maîtrise en histoire de l'Université du Québec à Montréal (UQAM) profil humanités numériques et les diplômes de master en histoire de l'Université de Tours histoire, civilisation, patrimoine parcours métiers de la science des patrimoines et humanités numériques parcours intelligence des données de la culture et des patrimoines*

Cette convention permet aux étudiants de Master des deux universités de suivre un double cursus en suivant leur première année à l'UQAM et la suivante au Centre d'études supérieures de la renaissance de l'université de Tours.

Ce programme favorisera la mobilité des étudiantes et étudiants de l'UQAM en Europe et leur donnera accès à une formation qui n'est offerte nulle part au Québec et au Canada dans un cadre riche en histoire et en patrimoine et au sein d'une université dont l'expertise est ancienne et reconnue internationalement. Les étudiants de Tours bénéficieront de leur côté d'une opportunité pour aller faire une partie de leurs études en Amérique du Nord et de l'expertise variée des professeurs du département d'histoire de l'UQAM. Il contribuera également à la collaboration internationale entre les équipes enseignantes des deux départements d'histoire engagées dans ce partenariat, notamment dans le domaine en émergence des humanités numériques. Il complétera enfin les efforts réalisés par l'UQAM pour se placer parmi les formations de pointe et sur la carte mondiale des humanités numériques et des nouvelles technologies.

Ainsi, les étudiantes et étudiants admis dans ce profil du programme de maîtrise et dans ces parcours de master obtiendront, après avoir complété la formation faisant l'objet de la présente Entente et satisfait aux exigences des deux programmes, les diplômes émis par chacune des institutions pour les programmes concernés

Les frais d'inscriptions des deux années seront uniquement ceux de notre université. Pas de frais universitaires supplémentaires au Québec.

L'échange est proposé pour 5 étudiants français et 5 étudiant canadiens.

Florent Malrieu soumet cette proposition de convention au vote.

**Avis favorable à l'unanimité.**

### ❖ **Contrat de partenariat entre l'université de Tours et la société My Job Glasses**

*Contrat permettant l'accès à leur plateforme dans le cadre de leur formation dans le but de renforcer les actions d'orientation et de professionnalisation des étudiants et d'être formés à la constitution d'un réseau professionnel*

Il est proposé ce partenariat pour l'année 2020-2021, afin de proposer aux étudiants un recours à la plateforme My Job Glasses dans le cadre de leur formation et notamment du MOBIL. Le but est de renforcer les actions d'orientation et de professionnalisation auprès des étudiants. La plateforme permet aux étudiants d'être mis en relation avec des professionnels en activité ou retraités afin de découvrir leur métier et l'entreprise dans laquelle ils travaillent.

Les étudiants pourront ainsi recevoir des conseils sur leur orientation professionnelle et leur future carrière. Les étudiants pourront aussi être formés à la constitution d'un réseau professionnel et mettre en pratique cette formation via la plateforme.

On notera la gratuité de ce partenariat.

Florent Malrieu soumet cette proposition de convention au vote.

**Avis favorable à l'unanimité.**

### ❖ **École Polytechnique Universitaire de Tours**

*Convention de partenariat avec l'INSA Centre Val de Loire et l'université d'Orléans relative aux modalités de fonctionnement du master en mécanique*

La présente convention a déjà fait l'objet d'une approbation de la CFVU du 25 juin 2020. A la demande de la Direction des Affaires Juridiques et du Patrimoine, l'article 4 relatif aux modalités de fonctionnement relatives à la scolarité a été modifié afin de se mettre en conformité avec les dispositions du code de l'éducation. Les indications concernant les critères de sélection n'ont pas été reprises (ex. : niveau B2 en langue anglaise, motivations personnelles, projet professionnel, etc.) puisqu'il appartient, chaque année, aux instances délibératives de chaque établissement partie à la convention de fixer lesdits critères et les capacités d'accueil. La



présentation des procédures de sélection a été profondément remaniée afin de bien distinguer la procédure des étudiants français, ressortissants de l'UE, de l'EEE et de la Confédération helvétique et celle des étudiants n'entrant pas dans cette catégorie.

Florent Malrieu soumet cette proposition de convention au vote.

**Avis favorable à l'unanimité.**

#### ❖ **U.F.R. de sciences pharmaceutiques**

*Convention d'unité de formation par apprentissage (UFA) entre l'UFR de sciences pharmaceutiques et le MIS'Apprentissage, Centre de Formation d'Apprentis de Boulogne Billancourt*

Cette convention d'une durée de 5 ans avec le CFA des métiers des industries de santé, permet de de coopérer dans le domaine de la formation professionnelle diplômante par la mise en place d'un dispositif de formation par la voie de l'apprentissage visant à la délivrance de diplômes de licences professionnelles (Mention Bio-Industries et Biotechnologies, Parcours Contrôle Qualité en Biotechnologie et Mention Industries Pharmaceutiques, Cosmétologiques et de Santé : Gestion, Production et Valorisation Parcours Formulation et Contrôle Qualité des Cosmétiques) ou Master (Mention Sciences Technologie Santé, Sciences du Vivant Parcours Management des Bioproductions).

L'organisation des formations se fait dans le double cadre de l'accréditation délivrée à l'Université par le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation et le respect légal et réglementaire du CFA pour les formations par la voie de l'apprentissage.

Les enseignements sont dispensés dans les locaux de l'UFA, de leurs établissements et partenaires. Le calendrier et l'organisation de l'alternance entre les périodes d'enseignement et les périodes en situation professionnelle sont précisés dans le projet pédagogique communiqué chaque année, en annexe des présentes.

L'UFA s'engage à mettre en œuvre les moyens nécessaires au suivi de l'assiduité des apprentis au sein de la formation, à l'évaluation des apprentis pour les enseignements dispensés, à collecter auprès des maîtres d'apprentissage et à intégrer dans l'évaluation la progression de l'apprenti en entreprise et à organiser les épreuves et les jurys conduisant à la délivrance du diplôme conformément au calendrier de l'alternance.

L'UFA s'engage à transmettre régulièrement au CFA les informations relatives à l'évaluation de l'apprenti ainsi que celles relatives au suivi de l'assiduité des apprentis au sein de la formation.

Les modalités de contrôle des connaissances et compétences sont définies par les UFA.

Les modalités d'enseignement pourront faire l'objet d'aménagements ultérieurs, décidés de façon concertée, entre le CFA et les UFA. Ils seront communiqués éventuellement à la mission de contrôle pédagogique des formations par apprentissage.

Les apprentis sont soumis au règlement des études de l'UFA. Par ailleurs, ils doivent se conformer, durant leur présence dans les locaux de l'UFA, au règlement intérieur de celui-ci ainsi qu'aux règlements des éventuels autres établissements partenaires dans la formation.

Le CFA demeure civilement responsable des apprentis, au sens de l'article 1384 du code civil. Il souscritra une assurance le garantissant en matière de responsabilité civile pour les dommages subis ou causés par l'apprenti dans les locaux de l'UFA et ceux des établissements partenaires.

Le CFA reverse à l'UFA le montant de la participation à la formation - droits d'inscription universitaires compris - selon les modalités précisées dans une annexe.

Les conditions financières sont définies chaque année et font l'objet d'un avenant à la présente convention.

Florent Malrieu soumet cette proposition de convention au vote.

**Avis favorable à l'unanimité.**



### 3. Vie universitaire

---

#### ❖ **Information/discussion sur la révision des statuts de la commission Contribution de vie étudiante et de campus (CVEC)**

Marion Amalric fait un point financier sur la CVEC 2020. Elle représente 1,6 millions d'euros, dont 800 000 euros de fonctionnement et 520 000 € d'investissement. Le personnel dédié est de 11 ETP (équivalent temps plein).

La distribution entre SSU, SUAPS, Handicap... montre la grande diversité des projets menés pour améliorer la vie étudiante. La CVEC Sociale joue un grand rôle dans l'aide aux étudiants.

Un appel à projets est proposé 3 fois dans l'année et la commission CVEC statue sur ces projets. Il est proposé de revoir la constitution de la commission CVEC afin de l'élargir. Il est proposé d'y faire entrer davantage de vice-présidents, des personnalités extérieures, des représentants des IFSI par exemple. Cette nouvelle constitution est encore à l'étape de projet et de réflexion.

**L'ordre du jour étant épuisé, Florent Malrieu lève la séance.**